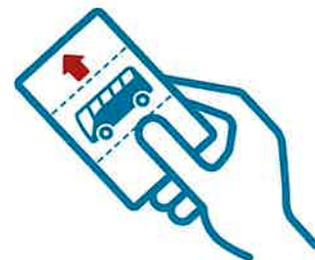


## Transports scolaires 2023-2024



### Formulaire d'inscription



Fidèle à l'exigence républicaine de l'égalité d'accès des citoyens à la scolarisation, le Conseil départemental continue de faire le choix de la gratuité du transport scolaire de la maternelle à la terminale.

Près de 40 000 élèves dont 1600 en situation de handicap bénéficient de ce service départemental sur la grande agglomération toulousaine, une aire de compétence comprenant les 108 communes de Toulouse Métropole, du Sicoval, du Muretain Agglo ainsi que du SITPRT qui regroupe les communes du nord-est toulousain.

Pour chaque famille haut-garonnaise résidant sur ce périmètre, la gratuité des transports scolaires représente une économie de 790€ par an et par enfant transporté. Notre choix est guidé par l'égalité et l'inclusion. Il s'appuie sur un budget de plus de 25M€ qui permet d'offrir un « coût zéro » aux familles, notamment celles parmi les plus modestes.

Ces mesures concrètes illustrent l'engagement fort du Département dans la préservation de votre pouvoir d'achat, les choix d'orientation et la réussite scolaire de vos enfants.

**Sébastien VINCINI**

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

## COMMENT RÉCUPÉRER SON TITRE DE TRANSPORT ?

- **Lignes scolaires** : retrait auprès de la mairie de la commune de domicile sauf pour les communes de CASTELGINEST, SAINT-ORENS et TOULOUSE (envoi à domicile).
- **Carte Pastel, carte et titres SNCF** : envoi directement à domicile\*\*

\*\* Si l'élève n'a jamais eu de carte Pastel, celle-ci sera adressée à son domicile. Si l'élève a déjà une carte Pastel (scolaire, Tisséo 4-25 ans, liO jeune) un courriel lui sera envoyé précisant les modalités de son rechargement. Les adresses postales et électroniques mentionnées sur la demande **doivent être très précises**. La responsabilité du Conseil départemental ne saurait être engagée en cas de non réception de ces différents documents. Les courriers retournés à la Direction des transports et des mobilités pourront être retirés **après la rentrée** sur la présentation d'un justificatif d'adresse.

**ATTENTION :**

- **Tout changement en cours d'année scolaire devra être dûment justifié.**
- **En cas de perte ou de vol de la carte, un DUPLICATA PAYANT sera établi.**

### \*POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur les critères de la gratuité du transport scolaire ...

haute-garonne.fr ou contacter le n° vert **0 800 011 593** Service à appel gratuits

### POUR TOUTE AUTRE DÉMARCHÉ...

...mot de passe ou identifiant oublié, accès à titre payant, changement de situation, problème de carte de transport, création de point d'arrêt, demande de duplicata... :

<https://services.haute-garonne.fr>

Les informations recueillies dans ce dossier, sauf le numéro de téléphone et l'adresse mail sont obligatoires pour la délivrance d'un titre de transport nominatif. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le conseil départemental pour la gestion des transports scolaires. La base légale du traitement est l'obligation légale qui permet l'organisation du service public des transports scolaires. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : transporteurs dont Tisséo, établissements scolaires et communes ou groupements de communes. Ces données sont communiquées à des fins de délivrance du titre de transport scolaire, d'organisation des dessertes, d'accompagnement par les communes ou leurs groupements, des enfants de maternelle et des enfants de moins de 6 ans scolarisés en écoles élémentaires. Les données sont conservées au maximum pendant une durée de deux ans après la fin de l'année scolaire concernée. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur vos droits, il vous appartient de consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : [contact-dpo@cd31.fr](mailto:contact-dpo@cd31.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**INSCRIPTION EN LIGNE SUR :**  
<https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr>



**Agir  
avec vous !**

